

**Groupe de travail du 20 juin 2022**  
**Publicité foncière et enregistrement**

*Fiche 5 – La formation*

La recherche de professionnalisation et le maintien du haut niveau de technicité sont des enjeux particulièrement importants pour les métiers de la publicité foncière et de l'enregistrement dans un contexte d'évolution rapide à la fois au plan législatif et réglementaire et en termes d'organisation des services, comme l'illustrent l'évolution des services du fait des opérations de fusion, mais aussi la création de nouvelles structures (services d'appui à la publicité foncière (SAPF), pôle national de soutien au réseau en matière de publicité foncière (PNSR PF) et service national de l'enregistrement (SNE)).

Face à ces enjeux, des efforts importants en matière de formation sont réalisés. La présente fiche expose les principales actions récemment engagées (la formation sur le traitement des hypothèques judiciaires et celle à la relance des successions), ainsi que les adaptations apportées aux parcours de formation spécifiques créés en 2021 pour accompagner l'installation des nouveaux services, enrichissement et amendement des modules tenant compte des retours des agents formés en 2021.

## **1 – Les nouvelles formations à destination des SPF, SPFE et SDE**

### **1° La formation sur le traitement des hypothèques judiciaires<sup>1</sup>**

Le renouvellement du personnel au sein des services de publicité foncière et services de publicité foncière et d'enregistrement (SPF/SPFE) nécessite de sécuriser les connaissances et d'assurer la transmission des compétences en matière d'hypothèques judiciaires. Par ailleurs, la fusion des services conduit à de nouvelles organisations et à la nomination de référents juridiques dans certains SPF/SPFE de taille importante.

Dans ce double contexte cette formation a été priorisée sachant qu'elle a été actualisée compte tenu de la réforme des sûretés entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle porte sur les hypothèques judiciaires conservatoires prévues à l'article 2408 du Code civil, nouvel article issu de la réforme du droit des sûretés. Ces hypothèques, appelées également sûretés judiciaires, consistent au dépôt dans un premier temps d'une hypothèque judiciaire provisoire au SPF qui peut être confirmée par le dépôt d'une hypothèque judiciaire définitive se substituant à la provisoire conformément aux articles L 511-1 et suivants du Code des procédures civiles d'exécution (CPCE).

Les hypothèques légales prévues à l'article 2401 du Code civil<sup>2</sup>, nouvel article issu de la réforme du droit des sûretés, sont abordées dans le module portant sur les inscriptions hypothécaires (module présentant toutes les inscriptions hypothécaires, sauf les hypothèques judiciaires).

Une nouvelle impulsion est ainsi donnée à la formation sur les hypothèques judiciaires de façon à s'assurer que chaque service de publicité foncière dispose de sachants et référents au sein de ses équipes ayant des connaissances confirmées.

Par ailleurs, cette action de formation s'inscrit dans l'orientation de consolidation du réseau des formateurs en matière de publicité foncière consistant à disposer d'un nombre suffisant de formateurs dans chaque interrégion.

<sup>1</sup> Action inscrite au plan national de formation 2022

<sup>2</sup> Ex hypothèques judiciaires prévues à l'ancien article 2412 du Code civil

Le déploiement de cette action est en cours. La formation de formateurs s'est tenue les 13 et 14 juin 2022. Les sessions utilisateurs se dérouleront dans les centres interrégionaux de formation de l'ENFiP (CIF) à compter de juillet 2022.

### **2° La formation à la relance des successions**<sup>3</sup>

L'instruction du 21 août 2019 du bureau GF-3B sur les nouvelles orientations nationales en matière d'enregistrement a mis en place une relance amiable ciblée sur les déclarations de succession à enjeux. Cette mesure est destinée à assurer un juste équilibre entre le risque de fraude, les enjeux patrimoniaux et un allègement des charges des services. Elle doit permettre d'assurer une gestion efficace des travaux de relance et d'homogénéiser les pratiques sur l'ensemble du territoire en matière de succession.

Un dispositif de formation national accompagne la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions. Son déploiement prévu en 2020 a été reporté en 2021 en raison du contexte sanitaire.

D'une durée de trois jours, ce module vise à acquérir les méthodes permettant d'apprécier l'enjeu d'un dossier de succession à l'aide des outils informatiques et des bases de données à la disposition du service (Suivi succession, BNDP, Adonis, Ficoba...) afin de pouvoir mettre en œuvre la relance amiable ciblée.

Fin février 2022, huit mois après le début du déploiement de la formation, l'objectif de former un ou deux agents pour chacune des directions est atteint à hauteur de 50 % environ. De juillet 2021 à février 2022, onze sessions ont été organisées. 104 agents appartenant à 45 directions ont été formés, 77 d'entre eux travaillent en SPFE/SDE (74 %), 21 en PCR (21 %), 3 en direction et 3 dans un autre service (dont la CPI de Mayotte). Un prochain point sera effectué au 30 juin 2022, à l'issue de la première année de déploiement de l'action de formation, incluant une évaluation de la formation.

Il est précisé qu'une actualisation de ce module est en cours par l'ENFiP afin d'intégrer la restitution des recherches de l'assistant digital relance succession (ADRS), déployé par vague au cours de l'année 2022, dans l'organisation des travaux de relance. Le module mis à jour sera disponible fin juin.

### **2 – Le dispositif de formation mis en place pour les SAPF**

Le parcours de formation des agents, élaboré en lien avec l'ENFiP, est constitué de 4 modules :

- le premier est relatif aux notions juridiques pour la publicité foncière ;
- le deuxième porte sur la découverte de la publicité foncière ;
- le troisième sur le traitement des formalités télé@ctées et les refus/rejets ;
- le dernier sur le traitement des formalités papier.

Les propositions des agents formés en 2021 ont permis d'adapter cette formation pour les SAPF 2022. De plus, le module portant sur le traitement des actes papier est en cours de refonte.

Le parcours de formation des responsables de SAPF est doublement enrichi : introduction d'une immersion au sein d'un SAPF et création d'un module portant sur l'organisation, le pilotage et le contrôle interne du service.

<sup>3</sup> Action inscrite au plan national de formation 2020, mais reportée en raison de la situation sanitaire

## Présentation détaillée des deux parcours 2022

### 1° Le parcours SAPF agent A, B, C

Date ou période	Formation	Modalités	Durée
13 au 15 juin 2022	PUF 111T - Notions juridiques pour la publicité foncière <i>Module refondu</i>	Formation organisée sous l'égide des CIF <b>en distanciel</b> et animée par des professionnels associés.	3 jours
20 au 22 juin 2022	PUF 301T - Présentation de la publicité foncière et de la tenue du fichier immobilier	Formation organisée sous l'égide des <b>en distanciel</b> et animée par des professionnels associés.	3 jours
5 au 16 septembre 2022	PUF 401T – Traitement des formalités télé@ctées et refus/rejets <i>Formation commune Responsables / Agents</i>	Formation organisée sous l'égide des CIF <b>en présentiel, sur site</b> pour les nouveaux SAPF, animée par des professionnels associés	10 jours
19 septembre 2022	PUF 3111ET - Lecture des fiches hypothécaires (Fidji -Stock)	e-formation à suivre sur un poste dédié	0,5 jour
- <b>Séquence 1</b> 14 au 16 novembre 2022 - <b>Séquence 2</b> 16 au 19 janvier 2023 - <b>Séquence 3</b> 5 jours, en février/mars 2023	PUF 402T - Traitement des formalités papier entrant dans le champ de compétence des SAPF <i>Formation commune Responsables / Agents, en cours de refonte</i>	Formation organisée sous l'égide des CIF, <b>en présentiel, sur site</b> pour les nouveaux SAPF, animée par des professionnels associés	12 jours

### 2° Le parcours SAPF responsable

Dates ou période	Formation	Modalités	Durée
4 au 7 juillet 2022	ORG 211T - Découverte des missions d'un SAPF	Formation <b>en présentiel</b> à l' <b>ENFiP Toulouse</b> , animée par un enseignant de l'ENFiP et un responsable de SPF	4 jours
11 au 29 juillet 2022	ORG 21P - Immersion en SPF		3 semaines
16 au 26 août 2022	ORG 21P (suite) - Immersion en SAPF <i>Nouveau</i>		2 semaines
Dates ou période	Formation	Modalités	Durée
5 au 16 septembre 2022	PUF 401T – Traitement des formalités télé@ctées et refus/rejets <i>Formation commune Responsables / Agents</i>	Formation organisée sous l'égide des CIF <b>en présentiel, sur site</b> pour les nouveaux SAPF, animée par des professionnels associés	10 jours
19 septembre 2022	PUF 3111ET - Lecture des fiches hypothécaires (Fidji -Stock)	e-formation à suivre sur un poste dédié	0,5 jour
17 au 20 octobre 2022	ORG 214T – Organisation, Pilotage et Contrôle interne du SAPF <i>Module déroulé pour la 1ère année</i>	Formation <b>en présentiel</b> à l' <b>ENFiP Toulouse</b> , animée par un enseignant de l'ENFiP et un responsable de SAPF	4 jours
- <b>Séquence 1</b> 14 au 16 novembre 2022 - <b>Séquence 2</b> 16 au 19 janvier 2023 - <b>Séquence 3</b> 5 jours, en février/mars 2023	PUF 402T - Traitement des formalités papier entrant dans le champ de compétence des SAPF <i>Formation commune Responsables / Agents, en cours de refonte</i>	Formation organisée sous l'égide des CIF, <b>en présentiel, sur site</b> pour les nouveaux SAPF, animée par des professionnels associés	12 jours

### **3 – La formation des agents du SNE**

En février 2022, préalablement à l'ouverture de l'offre de service permettant le dépôt dématérialisé des déclarations des cessions de droits sociaux, les agents du SNE ont suivi le module sur les cessions de droits sociaux prévu par leur parcours de formation.

Par ailleurs, le modèle complet de formation des agents du SNE est rappelé ci-dessous compte tenu des nouvelles affectations qui interviendront le 1<sup>er</sup> septembre prochain :

<b>Module</b>	<b>Durée</b>
e-formation GEN 20ET - Initiation au droit	0,5 jour
stage ENR 200T - Droit privé pour l'enregistrement	2,5 jours
e-formation ENR 112ET - Principes généraux de l'enregistrement	0,5 jour
stage ENR 201T MTG - Dons manuels et dons familiaux de sommes d'argent	1 jour
stage ENR 202T - Les cessions de droits sociaux	0,5 jour
stage ENR 203T - MTG Successions	1 jour
e-formation ENR 204ET - e-Enregistrement-agent et usager <i>formation assurée au moyen d'une maquette dynamique</i>	0,5 jour
stage ENR 205T - Comptabilité en SNE	2,5 jours
stage RDS 140T - Conduite de l'entretien téléphonique	1 jour